bulletin

#2019-1

PANORAMA

Cahier thématique

Le contrôle de la tuberculose bovine : un défi « Une seule santé »

PERSPECTIVES | # DOSSIER | # AUTOUR DU MONDE

www.oiebulletin.com

OIE ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

Depuis sa création, l'OIE collecte des données sur les foyers de maladies animales dans ses Pays membres. Si toutes les publications sur papier existant avant WAHIS n'ont pas encore été numérisées, une bonne partie est disponible en ligne sur la base de données documentaire de l'OIE, ce qui représente une mine précieuse d'informations.

Une des principales missions de l'OIE, inscrite dans ses Statuts organiques [1], est de collecter auprès de ses Pays membres les informations sur la présence de maladies animales, leur extension et les mesures de contrôle prises, dans le but d'éviter la propagation des épizooties au niveau international.

Si la liste originale ne comporte que neuf maladies à déclaration obligatoire à l'OIE, elle a considérablement évolué depuis, en fonction de la situation zoosanitaire mondiale. Deux changements notables : deux listes – une liste de 16 maladies justifiant une déclaration mensuelle (Liste A) et une liste de 40 maladies à déclaration annuelle (Liste B) – ont été adoptées en mai 1964 [2] avant d'être fusionnées dans une liste unique en mai 2004 [3]. En 2019, la liste de l'OIE comprend 117 maladies des animaux terrestres et aquatiques sélectionnées selon des critères précisées, respectivement, dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*.

Au cours du temps, les procédures de déclaration de maladie et de mise en place de mesures sanitaires se sont affinées et harmonisées.

Les archives de l'OIE accessibles sur différents supports

Historiquement, les publications de l'OIE relatives aux déclarations de maladies animales regroupaient (Fig. 1) :

- le ***Bulletin de l'OIE***, créé en 1927, qui a permis jusqu'en 1988 de diffuser notamment les notifications de foyers et les comptes rendus annuels des Services vétérinaires des Pays membres et non membres ;
- une publication hebdomadaire, sur la période 1988-2006 (Informations sanitaires), consacrée aux notifications reçues des pays ;
- les recueils des ***Statistiques annuelles et de la situation zoo-sanitaire dans les Pays membres***, qui, dès 1949, récapitulaient les foyers par année, maladie et pays, ont laissé place en 1985 à une publication annuelle unique, ***Santé animale mondiale*** (exclusivement en version numérique depuis 2015).

Fig. 1. Publications historiques de l'OIE relatives aux maladies animales

Depuis le début des années 1980 [4], l'OIE fait fonctionner un **système international de déclaration des maladies animales** (système d'information sanitaire) qui a été progressivement standardisé et informatisé. Les données collectées depuis 1996 sont consultables en ligne dans Santé animale mondiale, dans HandiStatus II (période 1996-2004), dans WAHIS (depuis 2005) et prochainement dans sa version modernisée (OIE-WAHIS), dont le lancement est prévu courant 2019.

L'exemple de la tuberculose bovine

La tuberculose bovine a été inscrite sur la Liste B en 1968. Toutefois, une politique à son sujet avait commencé à être définie par une Recommandation prise en mai 1948 [5] par le Comité international de l'OIE et réaffirmée en 1950 et 1954. Depuis 2005, l'information sur la tuberculose bovine est collectée sur une base semestrielle et annuelle dans le cadre de la composante « système de surveillance » du Système mondial d'information sanitaire de l'OIE, et peut faire l'objet d'une notification immédiate ou d'un rapport de suivi dans le cadre de la composante « système d'alerte précoce ».

En ce qui concerne les informations antérieures à 1968, on trouve dans le *Bulletin* des rapports de Délégués relatant, statistiques à l'appui, les résultats des premières mesures de contrôle prises par les pays développés au début du XXe siècle, notamment des campagnes d'éradication réussies dans les pays nordiques [6, 7], mais également un éclairage mondial sur les progrès de la lutte contre la tuberculose bovine au niveau mondial [8] au cours du XXe siècle.

En 2017, l'OIE, la FAO et l'OMS se sont associées pour lancer la première feuille de route sur la tuberculose zoonotique [9], qui repose sur l'approche « Une seule santé ». L'une des priorités de cette feuille de route est d'améliorer la base de données scientifiques en recueillant et présentant des données aussi complètes et exactes que possible issues des populations humaines et animales.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.1.2913

DOSSIER

Données historiques sur les foyers de maladies animales

L'apport des archives de l'OIE

MOTS-CLÉS

#archive, #foyer de maladie, #historique, #liste des maladies à déclaration obligatoire, #maladie animale, #Pays membre, #statistique, #tuberculose bovine.

AUTEURS

Aline Rousier[(1)]* & François Ntsama[(2)]

(1) Responsable de la Cellule Documentation, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).
(2) Chargé de mission, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

* Contact auteurs : a.rousier@oie.int

RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE). – Annexe : Statuts organiques de l'Office international des épizooties. *In* Arrangement international pour la création, à Paris, d'un Office international des épizooties.
2. Vittoz R. (1964). – Rapport du Directeur sur les activités scientifiques et techniques de l'Office international des épizooties pendant la période mai 1963 – mai 1964. *OIE Bulletin*, **LXII** (1), 1568–1575.
3. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2004). – Résolution n° XXXI. Date de mise en œuvre de la liste unique des maladies animales de l'OIE et du nouveau système de notification. 72e Session générale de l'OIE.
4. Chillaud T. (1985). – Le système d'information sanitaire de l'Office international des épizooties. *Épidémiol. santé anim.*, **8**, 67–75.
5. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (1948). – Résolution n° II. Lutte contre la tuberculose. *OIE Bulletin*, **XXX**, 432–433.
6. Magnusson H. (1946). – Les progrès dans la lutte contre la tuberculose en Suède. *OIE Bulletin*, **XXVI**:112–14.
7. Stenius R. (1955). – La prophylaxie de la tuberculose bovine en Finlande. *OIE Bulletin*, **XLIII** (3–4), 386–403.
8. Vittoz R. (1963). – Rapport du Directeur sur les activités scientifiques et techniques de l'Office international des épizooties pendant la période mai 1962 – mai 1963. *OIE Bulletin*, **LX** (1), 1255–1261.
9. Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale de la santé animale (OIE) & Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2017). – Feuille de route pour la tuberculose zoonotique.

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 301 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.

Suivez l'OIE sur www.oie.int

@OIEAnimalHealth

World Organisation for Animal Health - OIE

OIEVideo

World Organisation for Animal Health

World Organisation for Animal Health (OIE)

Version digitale : **www.oiebulletin.com**

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int